



Communiqué de Presse - 18 novembre 2016 **Amélioration du Crédit d'Impôt International**

Film France, la FICAM, le SPFA se félicitent de l'adoption hier soir à l'Assemblée Nationale, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, d'un amendement abaissant le seuil des dépenses minimal en France, de 1 M€ à 250 K€, pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt international pour les œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Bruno Le Roux et M. Patrick Bloche qui ont défendu avec conviction cet amendement ainsi que l'ensemble des députés qui l'ont voté.

Cette mesure permettra de défendre l'emploi en France en encourageant les productions étrangères à venir tourner, assurer leur post production, et particulièrement les effets spéciaux numériques (VFX), ou encore leur fabrication d'animation dans notre pays et favoriser ainsi le développement de ces secteurs d'excellence, reconnus dans le monde entier.

Rappelons que ces mesures viennent compléter des dispositifs fiscaux qui ont d'ores et déjà démontré leur efficacité puisque les dépenses en France de projets bénéficiant du crédit d'impôt international ont évolué de 57 M€ en 2015 à 152 M€ en 2016.

Par ailleurs, les chiffres publiés hier par la FICAM indiquent une baisse historique de la délocalisation des tournages sur les neuf premiers mois de l'année 2016, ce chiffre étant pour la première fois depuis 10 ans inférieur à 20%.

Parallèlement, le SPFA a également dévoilé hier une progression de la masse salariale du secteur de la production de films et séries TV d'animation de 18% entre 2014 et 2015 à près de 120 M€.

Soulignons que ces mesures ont des résultats positifs pour les finances publiques (chaque euro de crédit d'impôt international alloué génère 7€ de dépenses dans la filière et 2,7€ de recettes fiscales et sociales). Elles s'inscrivent plus largement dans la politique dynamique menée par le gouvernement et le CNC au soutien de l'ensemble des industries françaises du cinéma, de l'audiovisuel et de l'animation.

Film France, soutenue par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, réunit le réseau des commissions du film et a pour mission de promouvoir les tournages, la post-production et l'animation en France.

Contact :

Valérie Lépine-Karnik, déléguée générale
06 62 58 96 95 / valerie@filmfrance.net

La FICAM est une organisation professionnelle française, qui regroupe près de 150 entreprises dont l'activité couvre l'ensemble des métiers et du savoir-faire technique de l'image et du son. Ces entreprises représentent un chiffre d'affaires global de 1 milliard d'euros et emploient plus de 10 000 salariés.

Contact :

Ficam – Jean-Yves Mirski, délégué général :
06 17 01 14 03 / jean-yves.mirski@ficam.fr

Le SPFA - Syndicat des Producteurs de Films d'Animation rassemble les studios et producteurs délégués d'œuvres d'animation (longs métrages et séries TV) installés sur le territoire français et a pour mission de promouvoir et de défendre le secteur de l'animation en France qui emploie plus de 5 000 personnes.

Contact :

SPFA – Stéphane Le Bars, délégué général :
06 60 23 53 96 / s.lebars@spfa-france.fr